

et il le sait tout aussi bien que moi, sans doute— que la classe la plus brillante qui soit jamais sortie du collège militaire royal, est sortie cette année, sous la direction actuelle. Les cadets qui ont quitté notre collège, pour chercher dans la vie active la carrière à laquelle leur instruction les avait préparés, sont partis sous les plus brillants auspices. Maintenant, M. l'Orateur, il ne serait pas juste, je crois, pour nous, après les grands avantages que le collège militaire a procurés à ceux qui ont été formés dans ses murs, de dire que, parce qu'un homme vient de ce collège, toutes les positions du service public et de la force devraient lui être ouvertes. J'ai dit hier, soir, que je croyais que c'était un principe juste de donner des commissions du gouvernement aux cadets, et aux membres de la force qui s'étaient distingués par des services que le Canada ne peut pas oublier. Je considère le collège militaire royal comme une institution dont le Canada a raison d'être fier, mais je ne crois pas que nous devions oublier les services de la milice du pays qui, pendant des années, a combattu seule les combats du pays, et dans des circonstances désavantageuses que les cadets n'ont jamais connues. Mon honorable ami, le ministre de la marine, a des cadets dans son ministère; j'ai des cadets dans mon ministère, et il y a des cadets dans les différents ministères du pays.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Combien en tout ?

Sir ADOLPHE CARON : Je dirai à l'honorable député qu'il y en a six dans les bureaux du gouvernement, seulement. Dans mes bureaux, j'ai M. White, qui s'est distingué au collège militaire, et qui occupe une position très éminente et responsable, mais l'honorable député a parlé de ceux qui après avoir quitté le collège, sont allés aux Etats-Unis ou dans d'autres pays. Je puis l'assurer qu'ils n'ont pas cessé de rester franchement Canadiens, même après avoir quitté leur pays. En 1885, lorsque les troubles ont éclaté au Nord-Ouest, j'ai reçu des dépêches de tous les cadets, dont quelques-uns, occupaient des position éminentes et touchaient des salaires élevés, offrant leurs services au Canada. Je prétends, M. l'Orateur, que le collège militaire. Royal est une institution dont le Canada a droit d'être fier; je sais que mon honorable ami d'Oxford-sud l'apprécie dans ce sens. Je crois que, chaque jour, nous favorisons de plus en plus les cadets de cette institution, mais quant à dire que nous devrions mettre de côté tous les autres, qui n'ont pas été formés dans cette institution, mais qui méritent de la considération de notre part, je crois que ce serait aller trop loin; j'irai jusqu'à dire que ce serait pas à l'avantage du collège lui-même, parce que le public pourrait considérer que nous avons formé ces jeunes gens comme une classe privilégiée, lorsque dans notre pays, il n'existe pas de classe privilégiée. Je dirai à l'honorable député que j'espère pouvoir mettre sur le bureau de la chambre, lorsque nous nous réunirons de nouveau, une liste des cadets qui ont été inscrits et gradués.

Les résolutions sont adoptées.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose l'ajournement de la chambre.

La motion est adoptée, et la chambre s'ajourne à 11h. 35m. p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 24 août 1891.

La séance est ouverte à trois heures.

PRIÈRE.

LIEUTENANT-COLONEL W.M. HERCHMER.

M. AMYOT : L'honorable ministre de la justice a-t-il reçu la lettre mentionnée dans la communication suivante, savoir :

MACLEOD, ALTA., 6 août 1891.
Au Colonel AMYOT, M. P.,
OTTAWA.

CHER MONSIEUR.—Je vois par les *Débats Officiels* du 27 juillet, que pendant la discussion sur la motion de M. Davin demandant une enquête sur la conduite du commissaire Herchmer, vous avez lu une lettre publiée dans l'*Etendard* et traduite dans la *Gazette* de Macleod, dans laquelle il est déclaré que le colonel Herchmer a dit à l'inspecteur Starnes que tous les Canadiens-Français étaient des b—— fils de c—— et de p——. Je vois aussi que sir John Thompson a fait observer que "bien entendu, aucun officier ne saurait rester au service du gouvernement une heure de plus après s'être servi d'un langage comme celui rapporté par l'honorable monsieur qui a lu la lettre." Il a ajouté ensuite "je n'ai pas compris que le colonel Herchmer ait jamais été accusé de s'être servi de ce langage. J'ai compris que l'accusation s'appliquait à un autre officier du même nom qui, non seulement a péremptoirement nié la chose, mais qui offre de la nier sous serment. Quant au colonel Herchmer, bien que je comprenne que l'accusation n'a pas été contre lui, il est prêt à affirmer sous serment devant aucune cour qu'il ne s'est jamais servi de ce langage.

Sir John Thompson a évidemment confondu M.L.W. Herchmer, commissaire, avec le lieutenant-colonel Wm. Herchmer, assistant-commissaire. J'ai écrit à sir John Thompson, par ce courrier, accusant directement le lieutenant-colonel Wm. Herchmer, assistant-commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest de s'être servi de ce langage devant l'inspecteur Starnes à ce poste. J'ai aussi offert de la prouver par cinq témoins qui s'y trouvaient. Je lui ai aussi déclaré que le colonel Herchmer a admis le fait en présence de M. Fred. White, en donnant pour excuse qu'il était ivre en ce moment. M. Fred. White est en possession des faits qui se rattachent à cette affaire. A présent que sir John Thompson a déclaré qu'un officier se servant de pareil langage ne saurait rester une heure de plus au service du gouvernement et que la preuve contre le colonel Herchmer est formelle, le gouvernement n'a qu'une seule chose à faire. J'ai mentionné à sir John Thompson que je vous écrivais. Bien que j'aie marqué "privée" sur l'enveloppe, je vous permets, comme je l'ai fait pour sir John Thompson, de faire l'usage qu'il vous plaira de cette lettre.

Bien à vous,

C. E. D. WOOD,
Éditeur, *Macleod Gazette*.

Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre action dans cette question? Quelle action a-t-il l'intention de prendre?

Sir JOHN THOMPSON : J'ai reçu la lettre mentionnée dans cette lettre de l'éditeur de la *Gazette* de Macleod, portant cette accusation. Il n'est pas exact, comme il le prétend, que j'aie confondu L. W. Herchmer, le commissaire, avec le lieutenant-colonel W. Herchmer. Au contraire, j'ai fait remarquer, lorsque l'accusation a été faite à la chambre, telle qu'elle a été faite contre le commissaire, que l'honorable député qui portait l'accusation, ou le journal dans lequel il la lisait, avait confondu les deux noms : que l'accusation n'était pas vraie en ce qui concerne le commissaire, et qu'elle avait été positivement niée par l'assistant commissaire, qui a déclaré qu'il était prêt à la nier sous serment. Dès que j'ai reçu la lettre de l'éditeur de la *Gazette* de Macleod, qui est mentionnée dans la lettre, sur le papier d'avis, j'ai envoyé cette lettre au premier ministre, qui a la charge de la police à